

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : fannie-galarneau-csscdr-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/2c2babadc4f3cd19b963450c>

Date d'obtention : 2024-11-26 02:02:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, il est important de rencontrer le jeune (la victime). Soutenir le jeune et le rassurer durant le processus. Par la suite, il faut évaluer l'incident en posant des questions afin de mieux comprendre ce qui s'est passé. Il faut ensuite vérifier l'information en demandant au jeune, par exemple s'il y a d'autres personnes au courant. Vérifier par la suite les informations auprès des jeunes impliqués et compléter la grille avec eux également. Il faut aussi parler au jeune instigateur pour avoir sa version des faits. Une fois toutes les informations recueillies, cela permettra de mieux cerner si l'intention était de nature impulsive ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsque la situation concerne des jeunes de l'école et qu'un jeune nomme directement à l'intervenant avoir été témoin d'une situation de sexto, il est important de suivre le protocole et de rencontrer les élèves concernés, individuellement et remplir la grille. Si l'évènement se produit à l'extérieur de l'école, on doit référer au service de police. Lorsque nous constatons que l'intention est malveillante, on doit également rediriger vers le service de police. On ne doit jamais regarder les photos en tant qu'intervenants, car cela est considéré comme étant de la pornographie juvénile. Si l'on suspecte les photos comportant de la nudité ou pornographie, nous devons confisquer le téléphone et le remettre aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, c'est la dernière étape qui consiste à rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version des faits et par la suite être en mesure de bien reconnaître l'intention derrière son geste. Il faut aussi veiller à protéger les informations recueillies plus tôt avec les autres élèves impliqués. Il faut ensuite déterminer si c'est de nature impulsif ou malveillant comme geste.